

AMBASSADE DU TOGO
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

*14^{ème} session du Groupe de travail
de l'examen périodique universel
22 octobre au 5 novembre 2012*

*Déclaration de Son Excellence
Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur, Représentant permanent
de la République Togolaise*

Examen du rapport du Bénin

*Jeudi, 25 octobre 2012
09 h - 12 h30*

Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du groupe de travail,

*Le Togo salue chaleureusement et fraternellement la délégation du Bénin conduite par
et lui souhaite un très bon séjour en terre helvétique.*

Madame la Présidente,

La présentation du deuxième rapport du Bénin en ce jour confirme la détermination et la volonté politique clairement affichées par ce pays en vue d'honorer ses engagements internationaux et d'améliorer les conditions de vie de sa population.

C'est pourquoi la délégation togolaise voudrait saluer ici les progrès enregistrés par le Bénin depuis l'examen du 1^{er} cycle ~~s'agissant~~ notamment le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme à travers l'internalisation des conventions ratifiées.

Ma délégation salue également les nombreuses mesures prises par le Gouvernement béninois afin de faciliter l'accès aux soins de santé, d'accroître l'autonomisation des femmes, d'améliorer la qualité de l'enseignement, et la prise en charge des femmes victimes de violences.

Toutefois, le Togo constate que malgré les efforts du Gouvernement béninois, des pratiques traditionnelles préjudiciables aux droits de l'enfant tel que l'infanticide rituel perdurent. Ma délégation invite par conséquent, le Bénin à mettre en place une réponse intégrée aux niveaux national et international fondée sur la prévention de ces actes, les poursuites contre leurs auteurs et la protection effective des enfants.

Je vous remercie !